

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An

01



Une AMM pour l'acide oxalique

Décembre 2016

L'acide oxalique est utilisé par les apiculteurs contre varroa depuis bien longtemps. Jusqu'à maintenant, aucun produit n'ayant d'AMM (*Autorisation de Mise sur le Marché*) n'existait sur le marché, ou alors en mélange (*Beevital par exemple*). Il existe désormais un traitement AMM utilisable de la même manière, qui semble faire ses preuves sur le terrain : Api-Bioxal.

Ce traitement à base d'acide oxalique a pour nom commercial l'Api-Bioxal. Il est utilisable en agriculture biologique : **il s'utilise exactement comme la version artisanale**. Le but est de permettre à de nombreux apiculteurs d'éviter la case vétérinaire (*théoriquement obligatoire pour un traitement non-AMM*), ou encore pour certains de traiter dans l'illégalité.

L'utilisation est simple : diluer 35g de produit dans 500 ml de sirop 50/50, puis appliquer sur la grappe d'abeille à raison de 5 ml par intercadre à l'aide d'une seringue adaptée.

Quelques précautions cependant :

Mettre les protections adaptées (gants, masque, lunettes)

La température doit être supérieure à 5°C

Le sirop doit rester à une température de 25 à 30°C

Comme pour le traitement antérieur non AMM, il faudra traiter hors couvain, c'est-à-dire en traitement hivernal.

Le prix annoncé d'un sachet pour traiter 10 ruches : 14 €, soit 1.40€ maximum par colonie (hors coût du sirop, assez dérisoire...). Mais ce prix annoncé est bien supérieur chez votre vétérinaire : autour de 30€ le sachet.

Une initiative du laboratoire BIOCIEL, produisant déjà l'ApilifeVar (*conçu également pour l'apiculture biologique, mais qui semble moins fiable*). Cette méthode peut en plus convenir à un comptage varroa hivernal en ajoutant simplement un lange graissé sous la grappe d'abeille au moment du traitement.

Changements légaux sur l'acide oxalique

Le problème que pose cette AMM est de deux ordres. Tout d'abord le prix, qui est bien plus élevé que la version extemporanée (*artisanale*) utilisée jusqu'alors par les apiculteurs. Prix qui semble injustifié pour l'apiculteur, puisque le produit s'utilise exactement de la même manière qu'en version artisanale.

Mais il y a aussi que l'Apibioxal est inadapté pour un traitement par sublimation. Cette AMM pose donc un problème sur le terrain aux apiculteurs

souhaitant traiter par sublimation : l'attribution d'une AMM pour l'acide oxalique sous forme Api-Bioxal interdisant tout autre utilisation de ce produit.